



INSTITUT FRANÇAIS DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE POUR LE DEVELOPPEMENT EN COOPERATION

NOTES SENEGALAISES

O.R.S.T.O.M. Fonds Documentaire

Philippe BONNEFOND

N° : 25645 ca 1

Cpte : B

7-11-88

102

M

Département Société, Développement, Urbanisation

AXE 2 "REALITES ET STRATEGIES DU DEVELOPPEMENT"

DOCUMENT DE TRAVAIL N° 1

JUILLET 1988

Philippe BONNEFOND

Département H, UR 1, Economies en Transition

NOTES SENEGALAISES

PARIS
ORSTOM
1987

Ce document constitue
une première contribution au Livre :

"REFLETS DU SENEGAL"

éditeur Philippe OBERLE
Imprimerie S.A.E.P. à Colmar

1988

AGRICULTURE ET DEVELOPPEMENT RURAL

LES CULTURES PRATIQUEES PAR LE PAYSAN SENEGALAIS

L'agriculture tient une place importante au Sénégal dans la mesure où 70 % de la population active travaillent dans ce secteur et ceci malgré l'exode rural, saisonnier ou permanent, vers les villes, en particulier Dakar, et malgré le bas niveau de vie des paysans et sa dégradation. Certaines régions, telle que le Siné-Saloum, connaissent même de fortes densités de population. Cependant le secteur primaire ne représente depuis 1981, selon les années, que 21 à 26 % de la production intérieure brute ; dans celui-ci la part des cultures a varié, très irrégulièrement, entre 43 et 58 %. On constate des fluctuations de l'activité agricole sur fond de plafonnement et même de dégradation. Avec en moyenne ces dernières années 2,3 millions d'hectares la surface cultivée ne progresse pas mais varie seulement entre 2,1 et 2,5 ; ainsi il n'y a que 12 % de la surface totale du pays qui sont cultivés.

L'essentiel de la production agricole provient des cultures pluviales qui sont réalisées au cours de l'hivernage (saison des pluies de juillet à octobre). Certaines cultures sont réalisées en décrue durant la contre saison froide (de novembre à février) ; il s'agit en particulier du sorgho dans la vallée du fleuve sénégal. Il existe également des cultures inondées comme par exemple le riz aquatique ou les rizières de nappe en Casamance. Enfin la culture irriguée et les aménagements hydroagricoles sont surtout développés dans la vallée du fleuve Sénégal ; dans ce cas on peut théoriquement cultiver toute l'année ; les cultures pratiquées sont le riz, le maïs, la tomate et la canne à sucre (cette dernière par la Compagnie Sucrière Sénégalaise, C.S.S., à Richard-Toll) ; l'aménagement général de la vallée du Sénégal, qui concerne plusieurs pays, est confié à l'Organisation pour la Mise en Valeur du fleuve Sénégal (O.M.V.S.) ; celle-ci a été à l'origine de la construction des barrages de Diama (près de Saint Louis) et de Manantali (au Mali) ; le premier est terminé, le second en voie d'achèvement ; malgré ces gros investissements les périmètres irrigués sont encore peu développés et ils sont à l'origine de moins de 10 % de la production vivrière sénégalaise ; le but poursuivi par la mise en place de ces aménagements est de sécuriser la production agricole.

La première grande catégorie de cultures est celle de rente ; elle concerne en moyenne 1,1 million d'hectares soit 48% de la superficie cultivée. Il s'agit surtout de l'arachide. Cette plante a été importée au XVI^e siècle du Brésil par les portugais ; la spécialisation du Sénégal dans l'arachide a commencé à la fin du XIX^e siècle, après l'ère dite de la gomme arabique ; avec l'arachide est apparue l'économie de traite. Traditionnellement cette culture est réalisée dans la zone dite du "bassin arachidier", c'est à dire dans le centre-ouest du pays (régions de Kaolack, Fatick, Diourbel et Thiès) ; toutefois l'ère de culture s'est progressivement étendue vers l'est ("terres neuves"), le sud (Casamance) et le sud-est (Sénégal Oriental) ; le mouridisme¹ a joué un rôle important dans cette diffusion de la culture arachidière. Les principales conséquences de cette prédominance de l'économie arachidière sont : la distribution de revenus monétaires importants aux paysans (entre 1981 et

¹ Confrérie musulmane datant de la fin du XIX^e siècle.

1986 ceux-ci ont varié selon les années entre 13 et 54,8 mds FCFA avec une moyenne qui se situe à 33 mds ; environ 90 % des revenus monétaires des ruraux proviennent de l'arachide), une industrialisation du pays à travers les huileries et des exportations d'huile et de tourteaux ; ces dernières ont souffert toutefois de l'arrêt des surprix français en 1967/68 et de la concurrence des oléagineux européens et américains (surtout le soja), ce qui entraîne des baisses des cours. Bien que le Sénégal soit le premier producteur d'arachide d'Afrique francophone on constate un déclin de cette culture ; la production arachidière connaît une baisse tendancielle et de grandes irrégularités (entre 1 et 0,5 million de t. coque ces dernières années avec une moyenne de 730 000 t) ; la commercialisation officielle apparaît encore comme plus perturbée et en baisse (entre 236 000 et 913 000 t avec en moyenne 500 000 t soit 68 % de la production, de 35 à 91 % selon les années entre 81 et 86) compte tenu en particulier du développement de la trituration artisanale et des exportations frauduleuses. Cette situation a pour conséquence la sous-utilisation des huileries, dont la capacité de 900 000 t n'a jamais été totalement utilisée ces dernières années (la trituration a même été inférieure à 200 000 t en 84/85), la réduction des exportations officielles de 59 mds FCFA les meilleures années (29 % du total des exportations, soit au premier rang de celles-ci) à 9 mds les moins bonnes (8 %, 4^e rang) (moyenne 81-85 : 40 mds FCFA, 20 %, 2^e rang) et un déficit important de la filière arachidière que l'Etat doit combler. Si une monoproduction au niveau des cultures industrielles présente des risques, son effondrement est tout aussi dangereux. Son évolution dépend pour partie de l'arbitrage réalisé par les paysans entre la culture de l'arachide et celle du mil en fonction du prix respectif de chacun de ces produits, des conditions dans lesquelles la collecte est réalisée (celles-ci ont beaucoup évolué ces dernières années), des efforts faits en matière de recherche (ceux-ci ont été importants dans le passé) et de vulgarisation (par la Société pour le Développement et la Vulgarisation Agricole, la SODEVA).

On peut citer comme autre culture de rente le coton. Sa production est également assez variable (entre 24 000 et 47 000 t sur la période 81-86, la moyenne étant de 36 000 t) ; elle est réalisée dans le sud-est du Sénégal (Sénégal Oriental et Haute Casamance, régions de Kaolack, Tambacounda et Kolda) là où les pluies sont suffisantes ; sa vulgarisation est confiée à la Société pour le Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX). Les exportations de coton ont varié ces dernières années entre 2 et 8 mds FCFA (moyenne 5,8), soit 2 à 4 % (moyenne 3) du total des exportations ; elles ont souffert de la très forte chute des cours mondiaux en 85/86.

Les cultures vivrières constituent une seconde catégorie de cultures ; elles concernent en moyenne 1,2 million d'hectares soit 52 % de la superficie cultivée. Il s'agit surtout de céréales : mil, sorgho, maïs et riz. Les principales zones de production sont la vallée du fleuve Sénégal (riz en irrigué,...), le centre-ouest (mil,...) et la Casamance (riz, maïs,...). La production est irrégulière, elle varie selon l'importance et la répartition des pluies ; ces dernières années (81-86) le mil et le sorgho ont varié entre 352 000 et 960 000 t (moyenne 625 000), le maïs entre 61 000 et 147 000 t (moyenne 96 000) et le riz paddy entre 95 000 et 147 000 t (moyenne 121 000) ; globalement, compte tenu de l'accroissement de la population, la production céréalière par tête diminue. Le déficit céréalier est chronique et croissant ; en moyenne sur la période 80-86 la production céréalière nationale n'a satisfait que 55 % de la demande ; de 1951 à 1986 le déficit vivrier par habitant a doublé. Pour combler ce déficit, le Sénégal d'une part fait appel à l'aide alimentaire internationale, qui peut être très importante en cas de

sécheresse, d'autre part réalise des importations commerciales permanentes élevées surtout de riz et de blé ; ainsi en 1985 il a été importé 432 000 t de céréales dont 336 000 de riz (26 mds FCFA, 7 % du total des importations) et 89 000 de blé (7,5 mds, 2 %) ; le riz est un problème crucial bien que le Sénégal bénéficie actuellement en ce qui le concerne d'un cours mondial très bas ; en 1985 15 % des importations sénégalaises concernaient des produits alimentaires (55,8 mds). Le riz (essentiellement importé) est devenu l'aliment le plus important, surtout en ville mais aussi à la campagne ; il y a eu un changement complet dans les habitudes alimentaires qui s'est réalisé au profit du riz et du pain (blé) ; actuellement la consommation de riz par habitant et par an est de l'ordre de 68 kg alors qu'elle n'est, par exemple, que de 3 kg en France ; un des principaux problèmes du Sénégal est qu'il produit surtout du mil et du sorgho et qu'il consomme (au niveau de la demande solvable) du riz.

L'agriculture sénégalaise est, pour l'essentiel, celle d'un pays sahélien. La sécheresse qui sévit, avec quelques rémissions, depuis plus de quatorze ans a causé des dégâts considérables ; les aléas climatiques concernent à la fois les pluies (quantités et répartitions) et les crues ; il en résulte des productions très irrégulières aussi bien en agriculture pluviale que de décrue ; la dégradation du milieu est manifeste que ce soit au niveau de la désertification ou de la progression de l'eau salée ou des terres salées. Quand les pluies reviennent et permettent d'envisager une bonne récolte alors des prédateurs (acridiens) attaquent les cultures ce qui peut avoir de graves conséquences si des traitements massifs ne sont pas très rapidement mis en place. La pratique désastreuse des feux de brousse voit quant à elle ses effets négatifs amplifiés par la sécheresse. Les cultures sont pratiquées d'une manière extensive, les rendements sont faibles et le niveau technique peu élevé. On constate un appauvrissement des sols dû entre autre à une chute très importante de la consommation d'engrais et à une réduction des jachères ; cette dernière est le résultat de l'augmentation de la pression démographique et du développement de la culture attelée. Au Sénégal on a affaire pour l'essentiel à une agriculture dualiste ; en effet d'un côté il existe une très forte autoconsommation céréalière et de l'autre une importante commercialisation arachidière.

L'ancienne politique agricole sénégalaise s'est révélée couteuse et peu efficace aussi une Nouvelle Politique Agricole (N.P.A.) a-t-elle été définie en 1984 ; sa mise en oeuvre véritable reste encore pour une bonne part à réaliser. Elle repose sur la volonté d'augmenter le niveau de vie du monde rural ; pour obtenir ce résultat elle entend promouvoir la croissance de la production et de la productivité en favorisant en particulier l'initiative individuelle ; ceci doit être obtenu par le désengagement de l'Etat (spécialement des Sociétés Régionales de Développement Rural, S.R.D.R.) et la libéralisation de l'économie. Concrètement il s'agit de développer les cultures aussi bien pluviales qu'irriguées et de les diversifier (niébé, maraîchage,...). Les moyens à mettre en oeuvre relèvent à la fois de l'intensification, telle l'augmentation de la consommation d'engrais, et de l'extensification, telle l'accroissement des superficies cultivées par exemple par le développement de la culture attelée. En tout état de cause il convient de limiter les charges récurrentes ; cela m'empêche pas qu'il est indispensable de remettre sur pied un véritable crédit à travers la mise en place progressive de la Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal (C.N.C.A.S.). La N.P.A. mise également sur la réforme du mouvement coopératif et des circuits de commercialisation ainsi que sur une politique des prix ; cette dernière repose sur la vérité des prix afin d'équilibrer les comptes de chaque filière ; ceci implique en particulier de

reconsidérer le rôle que doit jouer la Caisse de Péréquation et de Stabilisation des Prix (C.P.S.P.).

La N.P.A. a été complétée en 1986 par le Plan Céréaliier. Les céréales sont désormais considérées comme le secteur prioritaire de l'agriculture. Le but poursuivi est que le Sénégal se nourisse, l'objectif clairement formulé étant l'autosuffisance alimentaire, au moins à long terme ; la diminution progressive de la dépendance alimentaire implique en corollaire l'augmentation de la part de la production nationale dans la consommation alimentaire ce qui semble impliquer une protection douanière. L'équilibre alimentaire recherché l'est autant en qualité qu'en quantité. Il convient de réorienter la production et la consommation vers le mil, le sorgho et le maïs réalisés en culture pluviale.

Pour mettre en oeuvre ce vaste programme un effort de recherche se révèle indispensable. Il devra porter tout spécialement sur la mise au point d'espèces robustes à cycle court et besoins en eau réduits.

L'ELEVAGE AU SENEGAL

Au Sénégal, comme dans les autres pays sahéliens, l'élevage tient une place très importante. En 1985, on estimait les bovins à 2,2 millions de têtes, les moutons et les chèvres au total à 3 millions, les porcins (en secteur non musulman) à 150 000, les chevaux et les ânes à 200 000 chacun et les volailles à 9 millions ; il conviendrait d'ajouter également à cette liste les dromadaires. En moyenne, sur la période 1980 - 1986 l'élevage a représenté 31 % de la valeur ajoutée par le secteur primaire ; d'une année sur l'autre cette proportion varie fortement entre 24 et 37 %.

Il existe au Sénégal deux types d'élevage. Le premier est l'élevage pastoral extensif, avec la pratique de la transhumance, dans la zone sahélienne ; il est le fait des Peul et concerne les zébus, les ovins et les caprins ; les animaux sont dans le Ferlo en saison des pluies et dans sa périphérie en saison sèche ; cependant compte tenu de la sécheresse on constate un repli des troupeaux vers le sud ; la multiplication des forages et la sédentarisation ont pour conséquence la surcharge pastorale ; la Société de Développement de l'Élevage dans la zone Sylvo-Pastorale (SODESP) est chargée de l'amélioration de l'élevage dans cette région. Le second type est l'élevage sédentaire, plus au sud ; il concerne les bovins (taurins) n'dama trypanorésistants, les moutons, les chèvres, les chevaux, les porcs et les volailles ; il est le fait en particulier des serer, des mandingue, et des diola.

En 1970, on estimait la production de viande et d'abats par habitant et par an à 20 kg ; en 1980, on était tombé à 12,7 kg ; en 1982, on avait la valeur voisine de 12,8 kg soit une production totale de 78 800 tonnes ce qui correspond à 83 calories ou à 6 g de protéines par tête et par jour ; on constate une nouvelle chute en 1983 avec 9 kg seulement soit un total de 55 800 tonnes se répartissant en 61 % pour les bovins, 18 % pour les ovins et caprins, 14 % pour la volaille et 7 % pour les porcins et équins ; le but actuellement poursuivi par le gouvernement sénégalais est de retrouver le niveau de 1970 et de s'y maintenir en développant la production bovine et l'embouche. En 1983, la production de lait était estimée à 123,5 millions de litres, soit 19,9 litres par habitant et par an, alors que la consommation s'élevait à 269,5 millions de litres (43,5 litres par habitant et par an) ; cette dernière n'était donc couverte qu'à concurrence de 46 % par la production nationale qu'il convient par conséquent d'augmenter. On peut également citer la production de cuir et de peaux (en partie exportés) ainsi que celle d'oeufs et de miel.

D'une manière générale, l'élevage est extensif ; le bétail a à la fois une faible fécondité et une forte mortalité ; il est peu productif. Il s'agit le plus souvent d'un élevage ostentatoire, avec une commercialisation faible et une orientation plus vers le lait que vers la viande. Le commerce des cuirs et des peaux a cependant une certaine importance. L'alimentation du bétail pose des problèmes surtout en saison sèche et compte tenu de la réduction de l'espace pastoral, par exemple dans la vallée du fleuve Sénégal à cause de la progression des aménagements hydroagricoles. La sécheresse a eu pour conséquence une diminution du cheptel, surtout du gros bétail ; le troupeau bovin n'a pas encore retrouvé son niveau de 1971, avant le début de la sécheresse. Celle-ci a provoqué également surpaturage et déforestation dans certaines zones.

Le commerce interafricain du bétail sur pied est très développé. De ce point de vue le Sénégal est importateur net. Il bénéficie en particulier d'importantes importations d'animaux de Mauritanie qui sont destinés à combler le déficit sénégalais en viande.

Le développement de l'élevage implique-t-il la sédentarisation de l'ensemble des troupeaux ? Les avis sur ce point sont partagés compte tenu des conséquences multiples et opposées d'une telle politique. L'association culture-élevage est recherchée à travers le développement de la culture attelée et de la fumure animale. La commercialisation des produits animaux est favorisée par la création d'abattoirs et par la mise en place de la Société d'Exploitation des Ressources Animales du Sénégal (SERAS) et de coopératives d'éleveurs.

LA PECHE AU SENEGAL

Ces dernières années la pêche a connu une rapide expansion. Le Sénégal a 700 km de côte et un large plateau continental ; il dispose d'abondantes ressources, le milieu marin étant très poissonneux ; le risque est grand dans ces conditions d'y pratiquer une "exploitation minière" alors qu'il convient au contraire de ne pas piller cette richesse halieutique naturelle. Le danger est bien réel, des problèmes récents sont apparus ; le poisson devient moins abondant et les rendements diminuent. En moyenne, sur la période 1980-1986, la contribution de la pêche à la formation de la valeur ajoutée du secteur primaire a été de 12 %, avec les variations irrégulières d'une année sur l'autre entre 10 et 14 % ; cette valeur ajoutée de la pêche augmente généralement d'une année sur l'autre en FCFA courants passant ainsi de 12,7 mds en 1980 à 29,1 en 1986. Les mises à terre en 1984 se sont élevées à 217000 t ; les prises en mer sont un peu plus élevées tout le poisson n'étant pas débarqué ; une partie de celui-ci est directement exportée vers certains pays étrangers. Entre 1981 et 1984 les quantités totales mises à terre ont peu varié. On estimait en 1982 la production par tête à 39 kg ce qui situe, de ce point de vue, le Sénégal au 13ème rang mondial.

Il existe différents types de pêches. En ce qui concerne le domaine maritime il convient tout d'abord de souligner l'importance de la pêche artisanale. En 1984 les 2/3 des mises à terre provenaient de celle-ci (environ 145 000 t). En valeur la part de la production artisanale est beaucoup plus faible (35 % en 1983) compte tenu de la moindre valeur des espèces pêchées ; en 1983 la valeur moyenne du kilogramme pêché (91 FCFA) était 2,5 fois moins cher dans le secteur artisanal que dans le secteur industriel. Les revenus provenant de la pêche artisanale sont réguliers (contrairement aux revenus agricoles) et croissants. La valeur ajoutée dégagée est élevée. On estimait en 1983 à 40 500 le nombre de pêcheurs concernés par ce type de pêche ; il convient d'y ajouter environ 150 000 emplois indirects pour connaître l'ensemble des personnes (7 % de la population active) bénéficiant des revenus en provenance de ce secteur. L'armement artisanal comportait en 1985 8700 pirogues dont 63 % étaient motorisés. La pêche artisanale est pratiquée tout le long des côtes sénégalaises mais à des périodes différentes ; sur la grande côte au cours de la saison sèche, de janvier à avril à Kayar et d'avril à juillet à Saint-Louis ; sur la petite côte pendant la saison des pluies, d'août à novembre à Mbour et Joal ; il y a également des pêcheurs à Dakar et en Casamance (ou pêche toute l'année à Ziguinchar). On trouve des pêcheurs en particulier chez les Saint-Louisiens et dans les ethnies Lébou, Serer et Niominka. Le déplacement du poisson entraîne celui des hommes et de leurs pirogues ; les migrations des pêcheurs et de leurs familles sont importantes, surtout celles des guet-ndariens (St Louis) vers Kayar et Mbour. A l'origine on avait affaire à des paysans-pêcheurs mais peu à peu la pêche l'a emporté sur l'agriculture compte tenu du fait qu'elle est plus avantageuse que la culture de l'arachide ; aussi a-t-on désormais affaire à des pêcheurs-paysans, la répartition des activités dans les familles s'étant modifiée et leur niveau de vie étant plus élevé. L'évolution des techniques de capture a eu pour conséquence l'augmentation de la production par pirogue ; peu à peu les embarcations sont pourvues d'un moteur et les filets maillants encerclants ainsi que les sennes tournantes (filets actifs) remplacent les lignes de fond, les filets dormants et les sennes de plage. La forte production artisanale est destinée essentiellement au marché intérieur, à travers l'autoconsommation et la commercialisation ; elle permet également de régulariser l'approvisionnement

des usines. En 1981 la production artisanale était absorbée à 70 % par la consommation locale en frais, à 22 % par la transformation traditionnelle (poisson séché et fumé) destinée également à la consommation locale et à 8 % par la transformation industrielle dont les produits sont exportés. La commercialisation du poisson destiné au marché intérieur est réalisée par l'intermédiaire des mareyeurs et est surtout orientée vers l'approvisionnement de l'agglomération dakaroise. Compte tenu de son importance la pêche artisanale est un secteur prioritaire ; son développement est réalisé en particulier à travers les coopératives.

Dans le domaine maritime le second type de pêche est la pêche industrielle. En 1984 1/3 des mises à terre provenait de celle-ci (environ 72000 t). En valeur la part de la production industrielle est beaucoup plus forte (65 % en 1983) compte tenu de la valeur élevée des espèces pêchées ; en 1983 la valeur moyenne du kilogramme pêché (223 FCFA) y était 2,5 fois plus élevée que dans le secteur artisanal. La pêche industrielle crée relativement peu de valeur ajoutée ; il y a un fort contenu en importations (dont le coût va croissant) dans les dépenses liées à cette activité, le contrôle de l'étranger y est important ; la pêche industrielle attire peu de capitaux alors que le renouvellement de l'armement se révèle actuellement indispensable ; les prix à l'exportation, débouchée des produits de cette pêche, sont fixés sur les marchés étrangers ; il s'agit donc d'un secteur extraverti dont la valorisation est réalisée hors du Sénégal. On estimait en 1983 à 2 100 le nombre de pêcheurs concernés par ce type de pêche ; il convient d'y ajouter environ 10 000 emplois indirects. L'armement industriel sénégalais comprenait en 1983 165 unités, dont 144 d'opérationnelles ; au total cette année là 257 bateaux ont participé à la campagne de pêche. 65 % de la production sont assurés par l'armement sénégalais. La pêche industrielle a sa base uniquement dans la région du Cap-Vert. On peut distinguer : la pêche à la sardinelle dont le produit est destiné aux industries d'exportation et au marché local en frais, la pêche chalutière (crevettes, soles,...) destinée uniquement aux industries d'exportations et la pêche thonière également destinée aux industries d'exportation. Entre 1960 et 1983 la production de la pêche industrielle a connu une croissance annuelle moyenne de 30,8 % qui correspond à une progression de la pêche sardinière et chalutière et à une stagnation de la pêche thonière dont la part par conséquent régresse. Actuellement l'ensemble de la pêche industrielle stagne ou même régresse ; cela est dû à la fois au vieillissement de l'armement, aux difficultés d'accès au crédit et à des problèmes de gestion. Pour favoriser la bonne conservation du poisson des entrepôts frigorifiques ont été construits. Les produits de la pêche industrielle, essentiellement exportés, passent auparavant par des unités de transformation industrielles ; on dénombrait en 1983 42 unités de congélation, 3 conserveries de poisson (thon, crevettes,...) et 2 unités de fabrication de farine de poisson (dont une à Djifer). On peut enfin noter l'échec de la pêche cordière qui avait été conçue comme une étape entre la pêche artisanale et la pêche industrielle.

En dehors de la pêche maritime il existe également au Sénégal une pêche continentale en rivière ; cependant celle-ci diminue (par exemple dans la vallée du fleuve Sénégal) en particulier à cause de la sécheresse, de la diminution des crues qui s'en est suivie et de la mise en place de cultures irriguées ce qui supprime certaines zones de ponte donc de reproduction du poisson. On estimait en 1970 ce type de production à 10 000 t dont 80 % autoconsommées. Il y aurait dans ce secteur 10 000 pêcheurs et 4 000 pirogues.

De nouveaux types de production du poisson devraient être développés à l'avenir. D'une part l'aquaculture qui existe déjà sous forme d'essais en Casamance (crevettes). D'autre part la pisciculture qu'on envisage d'implanter dans la vallée du fleuve Sénégal.

La consommation de poisson est importante au Sénégal. En 1980 on l'estimait à 22 kg par habitant et par an en moyenne mais cette quantité varie entre 46 kg dans la région de Louga. Cette consommation a tendance ces dernières années à diminuer. Il semble que si l'on inclut la totalité des produits de la mer (i-e y compris les crustacés, les mollusques,...) on obtient une quantité consommée supérieure à celle indiquée ci-dessus. Le poisson est indispensable à l'équilibre alimentaire des sénégalais ; il constitue une couverture protidique importante ; en effet il procure 57 % des protéines d'origine animale consommées au Sénégal. En 1983 63 % de la production de la pêche maritime sénégalaise ont été consommés dans le pays ; il s'agit d'une très grande partie de la pêche artisanale et d'une petite fraction de la pêche industrielle. En plus de cette part de la production maritime il convient également de prendre en compte la totalité des produits de la pêche continentale.

Les exportations des produits de la pêche maritime constituent pour le Sénégal une source très importante de devises. Elles représentent 37% (1983) de la production totale, le reste étant, nous l'avons vu, consommé sur place ; elles proviennent essentiellement de la pêche industrielle et dans une faible mesure de la pêche artisanale. Avant d'être exportés les produits de la mer sont soit congelés, soit mis en conserve dans des usines. De 1981 à 1985 ces exportations sont passées de 25,5 à 55,2 mds FCFA ; leur part dans l'ensemble des exportations est passée de 16 % en 1982 à 23 % en 1985 (moyenne 81-85 : 20 %) ; sur la période 81/85 elles se situent au troisième rang des exportations sénégalaises, très proches de l'arachide qui est au deuxième rang ; selon les années elles sont entre le premier et le troisième rang ; elles ont bénéficié ces dernières années d'une augmentation des cours mondiaux du poisson. Les produits chers (crevettes, langoustes, soles, rougets, conserves de thon) sont exportés vers les pays industriels, en particulier la France ; les espèces meilleur marché (sardinelles, chinchards) sont exportées vers l'Afrique du Nord et la Côte d'Ivoire. Ces exportations sont réalisées le plus souvent par voie maritime, toutefois on constate une augmentation des exportations effectuées par voie aérienne pour les espèces à haute valeur marchande.

Le Sénégal se procure également des devises par les accords de pêche internationaux (par exemple avec la Communauté Economique Européenne). Il accorde, moyennant redevances, des droits de pêche à des pays étrangers dans sa zone économique exclusive. Cela a pour conséquence, dans certains cas, le développement d'une pêche irrégulière par les bateaux-usines étrangers.

MINES ET INDUSTRIES AU SENEGAL

Le secteur secondaire est composé des industries extractives, des huileries, des "autres industries", de l'énergie ainsi que des bâtiments et des travaux publics (B.T.P.). Sur la période 1980-1986 la part du secondaire dans la production intérieure brute a été en moyenne de 31 % avec des variations selon les années entre 29 et 33 %.

Le Sénégal est un pays pauvre en ressources minières. Les phosphates sont, dans ce domaine, sa principale production ; les mines sont situées à Taïba et à Thiès ; il s'agit de phosphates de chaux et d'alumine, ce second type étant unique au monde. Sur la période 1981-1985 la production a été en moyenne de 1 847 000 t avec des variations du simple au double selon les années entre 1 181 000 t et 2 212 000 t. Jusqu'en 1983 l'essentiel de cette production était exporté mais depuis 1984 une part importante est vendue localement aux Industries Chimiques du Sénégal (I.C.S.). Au cours de la période 81-85 les exportations se sont élevées en moyenne à 1 311 000 t avec les variations entre 1 206 000 et 1 419 000 t ; c'est donc en moyenne 71 % de la production qui ont été exportés (de 58 à 109 % selon les années). En valeur ces exportations sont passées de 16,6 mds FCFA en 1981 à 26,6 en 1985 ; elles représentent en moyenne 11 % des exportations totales (de 9 à 14 % selon les années) ; elles se situent au quatrième rang, par ordre d'importance, dans l'ensemble des exportations sénégalaises. La baisse des cours mondiaux du phosphate a été préjudiciable au Sénégal ; elle est due à la stagnation de la demande mondiale qui est liée elle même à la diminution de la consommation mondiale d'engrais.

Le Sénégal produit également du sel marin à Kaolack ; en 1985 la production a été de 150 000 t ; l'essentiel est exporté vers les pays de l'Afrique de l'Ouest ; la valeur de ces exportations est passée de 2,3 mds FCFA en 1981 à 5,9 en 1985 ; les exportations de sel représentent 2 % du total des exportations sénégalaises. Il existe aussi au Sénégal des carrières ; on extrait en particulier du marbre et de l'attapulgite.

On peut également indiquer la présence de certains gisements qui ne sont pas encore exploités : du fer (société des Mines de Fer du Sénégal Oriental, MIFERSO), du phosphate dans la région de Matam, de l'or à Sabodala, de la tourbe dans les Niayes et du pétrole au large de la Casamance (Dome-Flore).

x
x x

L'industrie sénégalaise est très fortement concentrée financièrement et géographiquement dans la région du Cap-Vert ; on y trouve plus de 70 % des entreprises. Il existe par ailleurs quatre centres industriels secondaires : Ziguinchor, Kaolack, Thiès et le delta du fleuve sénégal.

Au total on a recensé 341 entreprises industrielles dont 148 (43%) appartiennent à l'Etat. Globalement l'industrie sénégalaise est importante : 13 % seulement des exportations ne passent pas par une usine ; cependant cette industrie ne progresse pas ou très peu ; l'indice de la production industrielle, base 100 en 1976 n'était qu'à 107,6 en 1985 et 117,6 si on exclut les hulleries. Les principales usines sont antérieures à l'indépendance ; le Sénégal vit sur son acquis ; non seulement l'industrie se développe peu mais il y a même actuellement un risque sérieux de désindustrialisation malgré le caractère prioritaire de ce secteur. Depuis très longtemps il existe des intérêts français nombreux et diversifiés dans l'industrie sénégalaise. L'industrie moderne reste dominée par un nombre limité de grandes entreprises qui ont un poids prépondérant et qui sont tournées vers l'exportation, les autres unités constituant des industries de substitution aux importations. Il y a des industries de biens de consommation, de biens intermédiaires et de transformation des matières premières locales et importées ; la faible progression industrielle ne favorise pas la diversification. Il existe des liens forts entre l'industrie et l'agriculture au niveau de la demande rurale et de la fourniture de produits par le secteur agricole ; compte tenu de l'importance de l'agriculture les résultats de l'industrie dépendent de ceux de ce secteur à travers en particulier le niveau de la demande solvable des ménages ruraux. A noter également que l'industrie en elle-même est très peu intégrée et qu'elle a un taux moyen de valeur ajoutée faible. Signalons enfin l'existence, parallèlement à l'industrie moderne, d'un secteur artisanal (traditionnel ou non), informel, non structuré important. C'est plus dans ce secteur que dans l'industrie qu'on peut espérer trouver une solution, au moins partielle, au problème du chômage ; l'industrie n'emploie que 40 000 personnes et les effectifs du secteur manufacturier ne représentent que 1 % de la population active et 1/3 des effectifs des secteurs secondaire et tertiaire.

L'industrie sénégalaise connaît de nombreuses difficultés pour se maintenir et se développer. L'approvisionnement des usines en matières premières locales pose des problèmes de quantité, de régularité et de qualité ; la production erratique d'arachide en est un bon exemple. Les entreprises qui appartiennent à l'Etat traînent de lourds déficits et l'Etat lui-même a des dettes importantes à l'égard de l'industrie. On constate l'échec de la politique des grandes entreprises que ce soit par exemple les I.C.S. (importation de soufre, exportation d'acide phosphorique) au Dakar-Marine (réparation navale) qui enregistrent toutes les deux de lourdes pertes. Il s'agit d'une industrie dépendante de l'étranger au niveau des biens d'équipement, de la technologie, des capitaux, des devises certaines matières premières et des débouchés ; de ce point de vue l'industrie a souffert de la politique de réduction des importations mise en place pour limiter le déficit extérieur ; cela a eu des conséquences néfastes en ce qui concerne le niveau d'équipement et la disponibilité en pièces de rechange. L'industrie sénégalaise manque de compétitivité aussi bien pour se protéger des importations que pour exporter ; des barrières protectionnistes trop élevées n'ont pas favorisé l'apparition d'efforts de modernisation mais à l'opposé il y a aussi des risques évidents à vouloir faire sauter ces barrières trop rapidement comme le préconisent certains organismes de financement. Il convient de souligner l'étroitesse du marché intérieur sénégalais (population peu nombreuse et au faible pouvoir d'achat) et la faiblesse de la demande du fait de la crise économique qui sévit aussi bien au niveau national qu'international ; il existe des capacités industrielles inutilisées mais rien n'est prévu pour relancer la demande intérieure. Enfin la production pour l'exportation rencontre également de nombreuses difficultés si on en juge par exemple par le développement très lent de la zone franche

industrielle de Dakar qui a cette vocation ; une des raisons de ce demi échec est le coût élevé des factures de production au Sénégal.

La plus grande partie des industries sénégalaises s'organise autour de la transformation des matières premières locales et importées. On trouve tout d'abord le groupe des industries agro-alimentaires qui représente à lui seul 40 à 45 % du chiffre d'affaire de l'industrie. Parmi celui-ci, en premier l'industrie des corps gras c'est à dire essentiellement les huilleries qui extraient de l'arachide les huiles et les tourteaux ; ces usines souffrant des fortes variations de la production arachidière et de la baisse tendancielle de celle-ci qui a pour conséquence la sousutilisation de la capacité de traitement existante donc la hausse des coûts de production compte tenu des frais fixes ; dans ces conditions se pose la question de savoir s'il convient ou non de fermer une des quatre huilleries actuellement existantes. Comme autres industries alimentaires on trouve une sucrerie (canne à sucre), des rizeries, des usines de fabrication de concentré de tomate, des brasseries, des minoteries (blé importé), des conserveries et des unités de congélation pour le poisson. Dans l'agro-industrie non alimentaire c'est le textile (coton) qui domine ; cette industrie est la seconde en importance en Afrique Noire francophone. Par ailleurs il existe une industrie chimique assez développée du fait en particulier de l'existence des I.C.S., industrie lourde qui utilise une partie du phosphate extrait au Sénégal ; celle-ci, qui a démarré mi 1984, a exporté dès 1985 pour 24,6 milliards FCFA d'acide phosphorique, soit 10 % de la valeur totale des exportations ce qui la situe au cinquième rang. L'industrie du raffinage est également importante ; la Société Africaine de Raffinage (S.A.R.) a une capacité de production (qui n'est pas totalement utilisée) de 1,3 million de tonnes ; elle travaille aussi bien pour le marché intérieur que pour la réexportation de produits raffinés vers les pays voisins ; avec en moyenne (81-85) presque 100 milliards FCFA par an le pétrole est la première importation du Sénégal et représente 28 % du total des importations ; la réexportation de produits valorisés est passée de 38 mds en 1981 à 47 en 1985, c'est la première exportation sénégalaise avec 22 % du total (entre 35 et 55 %), la valeur ajoutée du raffinage étant importante. Parmi les industries sénégalaises on peut en dernier lieu signaler l'existence de l'industrie mécanique.

Compte tenu de la situation de l'industrie sénégalaise un certain nombre de propositions sont faites en matière de politique à mettre en oeuvre. Un retour à l'initiative privée est souhaité à travers la libéralisation de l'économie et la promotion de l'investissement privé (réforme du code des investissements) et des petites et moyennes industries (P.M.I.). Il est nécessaire d'assainir la gestion, d'améliorer la productivité et la compétitivité (augmenter les investissements productifs), de sauvegarder le patrimoine industriel, de renouveler les investissements en les modernisant et d'affecter les restructurations nécessaires. Il convient, en ayant des politiques par filière de valorisation au maximum toutes les ressources naturelles. Sur le marché intérieur l'ouverture à la concurrence étrangère s'avère indispensable ; elle implique nécessairement l'amélioration de la qualité des produits et l'adaptation à la demande. Pour le marché extérieur il est nécessaire d'une part de fournir des aides à l'exportation, d'autre part d'accorder une prime à la valeur ajoutée pour aller vers des productions à plus forte valeur ajoutée. Globalement il faut favoriser l'intégration des entreprises en créant un tissu industriel homogène. Géographiquement la décentralisation industrielle est nécessaire ; la politique des zones industrielles dans les villes de l'intérieur devrait être favorisée. Au niveau national la sénégalisation des cadres et du capital doit être recherchée ainsi que l'amélioration de la situation de

l'emploi. Enfin ce sont les résultats durables à long terme qu'il faut privilégier dans toute politique de développement mise en oeuvre.

La Nouvelle Politique Industrielle (N.P.I.) sénégalaise de 1986 vise à l'ouverture vers les marchés internationaux (exporter), à l'ouverture du marché national (importer), à la valorisation maximum de la main d'oeuvre nationale et à accorder la priorité aux activités de haute valeur ajoutée. Les moyens que l'on entend utiliser pour obtenir ces résultats sont l'élimination des entraves réglementaires, l'amélioration des structures de financement de l'industrie, la promotion de l'investissement et de la recherche et l'uniformisation des taxations.

EQUIPEMENT, TRANSPORT ET ENERGIE AU SENEGAL

En 1985 les transports représentaient 19 % du secteur tertiaire en valeur ajoutée. Ceux-ci sont particulièrement sensibles aux résultats de l'agriculture ; l'utilisation maximum des voies de communication correspond aux mois de janvier à mars c'est à dire à la période de commercialisation de l'arachide. Plus on s'éloigne de Dakar plus la densité de ces voies de communication est faible.

Il n'existe au Sénégal qu'un seul grand port moderne dont la position est privilégiée, celui de Dakar : il possède une rade profonde et sûre et il est facile d'accès. Il s'agit à la fois d'un port de commerce et de pêche ; il comprend en particulier un terminal conteneur, un môle de pêche et des ateliers de réparation navale (le plus important est Dakar-Marine). son trafic n'augmente guère ; il se situe en moyenne annuelle entre 4,5 et 5 millions de tonnes (1985 : 5,2) et représente les 4/5è du commerce extérieur sénégalais ; par l'intermédiaire du chemin de fer il permet la desserte du Mali qui est enclavé. Les ports secondaires du Sénégal sont peu importants ; il conviendrait de les revitaliser. Pour favoriser le développement du transport maritime (et fluvial) il faudrait mettre en place un armement national privé.

Le principal aéroport sénégalais est celui de Dakar-Yoff ; il comprend trois pistes. Son trafic est en augmentation ; 1984 on a dénombré 800 000 passagers et 20 000 t de frêt. En dehors de Dakar il existe 16 aéroports publics secondaires et 25 aérodromes privés. Le Sénégal est membre de la compagnie Air Afrique ; il a par ailleurs sa propre compagnie aérienne, Air Sénégal, qui assure des vols intérieurs et régionaux.

La Régie de Chemins de Fer du Sénégal (R.C.F.S.) gère un réseau dont la construction a débuté à la fin du 19è siècle. C'est le long de la voie ferrée que la culture de l'arachide s'est progressivement développée. Aujourd'hui encore le rôle principal du train est le transport de l'arachide et des phosphates. La régression actuelle et la désaffectation vis à vis du rail sont dues, au moins en partie, à la modernisation du réseau routier. Malgré la diésélisation le chemin de fer est vétuste et sa mauvaise qualité explique les accidents. La voie louga-Linguère a été abandonnée faute de rentabilité. Si Dakar-Thiès est en double voie le reste du réseau est en simple voie. L'ensemble est à voie étroite. Le "Dakar-Niger, dont une partie appartient au Mali, a une longueur de 1 286 km ; il va jusqu'à Koulikoro au delà de Bamako, au bord du fleuve Niger sur lequel en période de hautes eaux le transport fluvial est possible ; cette voie est indispensable au désenclavement du Mali, elle permet le transport des importations et des exportations en bénéficiant du port de Dakar ; toutefois, compte tenu du mauvais état du réseau ferré, une partie importante du commerce extérieur malien se fait par voie routière en particulier à travers la Côte d'Ivoire et en utilisant le port d'Abidjan. Il existe également une voie Dakar-Saint Louis d'une longueur de 263 km. Les infrastructures (ateliers de réparations,...) de la R.C.F.S. sont situées à Thiès, ville à partir de laquelle une voie part vers Saint Louis et l'autre vers Tambacounda et Bamako.

Le Sénégal dispose d'un bon réseau routier d'environ 15 000 km dont 24 % de routes bitumées c'est à dire 1,9 km/100 km² ce qui est excellent pour un pays africain. La région du Cap-Vert est celle qui est la mieux desservie. 65 % du trafic national de marchandises passe par la route. Le parc automobile sénégalais est relativement important.

Certains fleuves sont navigables sur une partie de leur cours, au moins pendant la période des hautes eaux ; il s'agit du fleuve Sénégal, du Saloum, de la Casamance et du fleuve Gambie. On constate un effacement progressif du transport fluvial lourd au profit là encore du réseau routier.

Les transports urbains sont surtout développés à Dakar et dans la région du Cap-Vert. Ils sont assurés par les autobus de la SOTRAC, entreprise publique, et par les "cars rapides" et les taxis du secteur privé.

x
x x

Le Sénégal est un pays pauvre en énergie ; celle-ci, très largement importée, lui coûte très cher. Il convient par conséquent de tout mettre en oeuvre pour réduire sa dépendance énergétique à l'égard de l'étranger.

Nous l'avons vu précédemment, le Sénégal importe et consomme beaucoup de pétrole aussi bien en quantité qu'en valeur. Il dispose cependant d'un peu de gaz dans son sous-sol et l'exploite. L'énergie électrique est fournie par six centrales thermiques dont une à gaz et les autres à pétrole. La production et la distribution de cette électricité sont assurées par la Société Nationale d'Electricité (SENELEC). Une part très importante est consommée par le pôle de développement que constitue la presqu'île du Cap-Vert. Il est possible que dans l'avenir le barrage de Manantali (Mali) comporte une centrale et qu'une partie importante de l'énergie hydro-électrique ainsi produite soit utilisée par le Sénégal.

Le bois de chauffe constitue un sérieux problème compte tenu des conséquences de son utilisation. L'énergie tirée du bois est très importante puisqu'on l'estime à environ 60 % du total de l'énergie sous toutes ses formes, consommée au Sénégal. Le bois est utilisé sous forme soit de bois de feu, soit de charbon de bois. Cela engendre un phénomène de déforestation qui apparaît actuellement comme irréversible.

Les énergies solaires et éoliennes sont actuellement peu utilisées aussi existe-t-il encore dans ce domaine des possibilités de développement. De même les gisements de tourbe et de lignite, encore inexploités, pourront peut-être à l'avenir permettre la production d'énergie.

INFORMATION

C'est au Sénégal qui est née, au milieu du 19^e siècle, la presse francophone Afrique Noire. Aujourd'hui cette presse est libre mais tous les journaux ne disposent pas des mêmes moyens financiers. Celle-ci définit sa mission comme étant de participer à l'effort de développement national par les nouvelles qu'elle répercute, les idées qu'elle développe et les idéaux qu'elle défend. "Le Soleil" est le seul quotidien national ; il est tiré à 30 000 exemplaires et les opinions qu'il émet sont très proches de celle du pouvoir en place (parti socialiste sénégalais). Il existe un hebdomadaire catholique : "Afrique Nouvelle". "le Politicien" est un journal satirique du même genre que "le Canard Enchaîné" (France). Il existe également de nombreux journaux d'opposition dont la parution est plus ou moins régulière. L'Agence de Presse Sénégalaise (A.P.S.) a été la première des agences nationales de presses d'Afrique francophone. Signalons enfin la présence permanente à Dakar de la presse et des agences étrangères, le Sénégal étant très ouvert sur l'extérieur.

La radio et la télévision sont confiées à l'Office de Radiodiffusions Télévisions Sénégalais (O.R.T.S.) qui a été créé en 1973.

La formation des journalistes africains est assurée à Dakar par le Centre d'Etudes Supérieures des Techniques de l'Information (C.E.S.T.I.).

Enfin l'édition est également présente au Sénégal avec en particulier l'imprimerie nationale et les Nouvelles Editions Africaines (N.E.A.).

EDUCATION ET ENSEIGNEMENT

L'enseignement constitue une part importante du budget sénégalais. En 1983 le budget de l'Education Nationale s'élevait à 27 milliard de Francs CFA et celui de l'Enseignement Supérieur à 8 mds. les écoles privées quant à elles représentent 10 % de la population scolaire. Les effectifs des enseignants sénégalais sont insuffisants mais la coopération fournie par la France et par d'autres pays apporte un complément humain et financier substantiel. La langue de l'enseignement est le français mais sa connaissance est limitée, surtout dans les campagnes ; le taux d'alphabétisation est au total de 33 % (1981) mais pour les adultes il n'est que de 10 %. Il existe des disparités régionales fortes : la scolarisation est beaucoup plus importante dans la région du Cap-Vert que dans le reste du pays.

L'éducation préscolaire concernait en 1982 une centaine d'écoles maternelles regroupant 280 classes et 8 600 enfants. Ici l'essentiel est entre les mains du secteur privé qui scolarise 72 % de l'effectif total. Ce type d'enseignement est surtout concentré dans la région du Cap-Vert.

L'enseignement élémentaire (primaire) concernait en 1982 1 800 écoles soit 8 600 classes et 453 000 élèves, dont 10,6 % dans le privé. Les effectifs ont ici été multipliés par 3,5 depuis l'indépendance. Le taux de scolarisation dans le primaire est au niveau national de 45 % mais dans la région du Cap-Vert il atteint 75 %.

De la 6^e à la terminale l'enseignement est dispensé dans 190 établissements regroupant 2 300 classes.

L'enseignement moyen (1er cycle du secondaire) dure quatre ans. Il concernait en 1982 80 000 élèves dont 30 % dans le secteur privé. Depuis 1961 le taux de croissance annuel moyen dans ce type d'enseignement a été de 10,5 %.

L'enseignement secondaire (2^e cycle) dure trois ans. En 1982 il concernait 21 000 élèves dont 22 % dans le technique. Le taux de croissance annuel moyen depuis 1961 a été ici de 14,2 %. Le lycée Faidherbe de Saint-Louis qui date de 1919 a été le premier établissement secondaire d'Afrique Noire francophone.

La formation professionnelle conventionnelle, qui dure selon les cas deux ou trois ans, était dispensée en 1982 à 11 700 élèves.

L'enseignement supérieur est composé de l'université (quatre facultés), de grandes écoles (nationales ou inter états : école vétérinaire, école de bibliothécaires, polytechnique à Thiès, l'Institut National de Développement Rural (I.N.D.R.) à Thiès, l'Ecole nationale Supérieure Universitaire de Technologie (E.N.S.U.T.),...), d'instituts ainsi que d'autres organismes. En 1982 il y avait 11 000 étudiants ; le taux de croissance annuel moyen de cette popula-

tion étudiante a été de 12.4 % depuis 1961. l'université de Dakar a une vocation régionale, 24 % des étudiants ne sont pas sénégalais. Elle a un rôle à la fois d'enseignement et de recherche ; 70 % des enseignants sont africains ; créée en 1957 il s'agit de la plus ancienne université d'Afrique Noire francophone. La seule tentative de décentralisation universitaire s'est soldée par un échec : l'université Gaston Berger près de Saint-Louis, partiellement construite, n'a jamais ouvert ses portes.

Il existe 15 structures de formation des enseignants : l'Ecole Normale Supérieure (E.N.S.), qui est rattachée à l'université, et 14 autres écoles de neuf types différents. L'ensemble de ces écoles concernait en 1981 3000 élèves ou étudiants.

Nous l'avons vu il existe un déséquilibre géographique important dans le secteur de l'enseignement au Sénégal ; par ailleurs cet enseignement est inadapté : les pertes du système scolaire sont importantes (par exemple le taux de succès au baccalauréat est juste un peu supérieur à 50 %) et l'absence de débouchés (inadéquation avec les besoins de l'économie) a pour conséquence le chômage des "intellectuels". Dans ces conditions le gouvernement sénégalais entend développer les enseignements primaire, technique, professionnel et scientifique. "L'école nouvelle" veut être populaire, nationale et démocratique ; l'introduction dans cette école des langues nationales, du travail productif et de l'enseignement religieux est prônée ; enfin la sénégalisation des enseignants apparaît comme indispensable.

LA SANTE AU SENEGAL

Les sénégalais sont victimes d'un certain nombre de graves maladies qui sévissent à l'état endémique ; paludisme, lèpre, choléra, enchocercose (ou cécité des rivières ; dans les bassins de la Falémé et de la Gambie), trachôme, parasitoses (plus virulentes en saison des pluies), leishmaniose, trypanosomiase, bilharziose, amibiase, tuberculose, rougeole (chez les enfants et souvent mortelle), poliomyélite, méningite et maladies diverses relevant les problèmes d'hygiène urbaine.

Pour lutter contre ces différents fléaux il existe une certaine couverture sanitaire du territoire mais elle est insuffisante et déséquilibrée ; elle privilégie la région du Cap-Vert et elle se dégrade quand on va d'ouest en est. En 1980 on dénombrait 13 hôpitaux principaux et secondaires (4 300 lits d'hôpitaux, soit un lit pour 1 310 habitants) dont 5 (38 %) à Dakar, 36 centres de santé (3 000 lits, 1 lit/1 900 habitants), 500 postes de santé (dispensaires...) et 284 maternités (3 100 lits, 1 lit/1 820 habitants). Il existe également d'autres infrastructures telles que les centres de protection maternelle et infantile (P.M.I.) au nombre de 77, les secteurs des grandes endémies, les léproseries (11) et les unités de soins de santé primaires (S.S.P.). Le personnel médical était composé en 1980 de 418 médecins (un pour 13 800 habitants) dont 1/4 dans le secteur privé et 70 % dans la région du Cap-Vert, 145 pharmaciens (53 % dans le privé, 79 % dans le Cap-Vert), 78 dentistes (dont 42 % dans le privé), 400 sages-femmes (63 % dans le Cap-Vert) et 4300 infirmiers (un pour 1 300 habitants). Il existe six écoles de formation destinées aux infirmiers et infirmières. Le budget de la santé était en 1982 de 8,3 milliards de FCFA dont plus de la moitié destinée à la seule région du Cap-Vert ; le secteur de la santé est le sixième poste de dépense de l'Etat.

Pour lutter efficacement sur le front de la santé il est nécessaire d'améliorer la qualification et l'efficacité du personnel et des services dans ce secteur. Il convient également de limiter l'accroissement des effectifs et des besoins de financement (fonctionnement et investissement) des unités hospitalières. L'objectif de "la santé pour tous" conduit à mettre l'accent sur la médecine préventive (politique de prévention par les vaccinations par exemple) et sur l'éducation ; un tel programme nécessite le développement des soins de santé primaires.

Il faut enfin souligner que, parallèlement à la médecine moderne, la médecine traditionnelle tient une place encore importante surtout dans le monde rural.

BIBLIOGRAPHIE

- FRANCO V.
Au Sénégal
Paris, Hachette, 1980. - 208 p.
(guides bleus)

- REMY M.
Le Sénégal aujourd'hui
Paris, éd. Jeune Afrique, 1976. - 239 p. (2è éd.)

- DECRAENE Ph.
Le Sénégal
Paris, PUF, 1985. - 128 p.
(collec. Que sais-je ? N° 597)

- Sénégal
Cahier d'Information SILO, N° 4, mai 1983, 54 p.

- Sénégal 1985
Economie , tourisme, urbanisation, équipement, agriculture,
aménagement en milieu rural
(in : Mondes en Développement, T. 13, 1985, N° 52, pp. 483-722)

- Spécial Sénégal
(in : Agecop liaison, oct-nov. 1985, N° 82, pp. 4-33)

- Atlas National du Sénégal
Paris, I.G.N., 1977. - 147 p.

- Atlas du Sénégal
Paris, éd. Jeune Afrique, 1980. - 72 p.
(collec. Les Atlas Jeune Afrique).

- République du Sénégal
(L'Afrique d'expression française et Madagascar, 25è éd, à jour au 1/9/86,
édité au 4è trim. 1986)
(in : Europe Outre-Mer, N° 673-674, fév-mars 1986, pp. 165-174)

- AUBERTIN C.
A propos des pêches "industrielles" au Sénégal
(in : cah. ORSTOM, sér. Sci. Hum., Vol XX, N° 1, 1984, pp. 107-123)

- LLERES B.
La pêche maritime, un moteur de l'économie sénégalaise
(in : Afrique Contemporaine, N° 137, jv-mars 1986, pp. 56-74)

TABLE DES MATIERES

	Page
- Agriculture et développement rural. Les cultures pratiquées par le paysan sénégalais.	1
- L'élevage au Sénégal.	5
- La pêche au Sénégal.	7
- Mines et industries au Sénégal	10
- Equipement, transport et énergie au Sénégal.	14
- Information	16
- Education et Enseignement	17
- La Santé au Sénégal	19
- Bibliographie	20
- Table des matières	21

ORSTOM

213, rue Lafayette - 75010 PARIS - Tél. : (1) 48 03 77 77 - Télex ORSTOM 214 627 F